

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

15/01/2024

N° E23000165 /59

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 15/01/2024

CODE : 1

Vu, enregistrée le 28/12/2023, la lettre par laquelle le Président de la communauté de communes des 7 vallées demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Objet(s) : Mise en compatibilité du PLUi de l'Hesdinois.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des 7 vallées.

Territoire(s) concerné(s) : Commune de Grigny.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Didier COURQUIN, architecte d'intérieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Marc LEROY, premier clerc de notaire, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

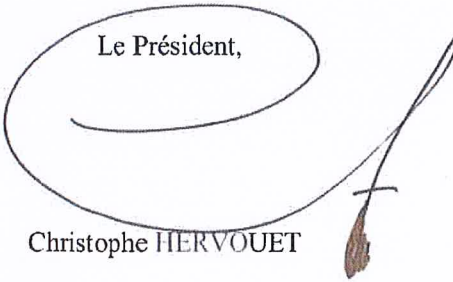
ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Président de la communauté de communes des 7 vallées, à Monsieur Didier COURQUIN et à Monsieur Marc LEROY.

Fait à Lille, le 15/01/2024

Pour expédition conforme,
Pour le greffier en chef,
L'adjoint administratif délégué,



Le Président,

Christophe HERVOUET